Tarifs et frais

Quel prix demander pour un service de presse, un portrait de musicien, un reportage commercial dans une entreprise, le prospectus d'une organisation humanitaire, un mariage ou des vues aériennes ?

COMMENT CALCULER UN JUSTE PRIX ?
COMMEN FACTURER LES FRAIS ?

De nombreux photographes nous demandent de fournir des tarifs et des recommandations pour les devis et facturation de travaux. Le sujet est vaste et varié. Après avoir consultés de nombreux collègues, nous vous proposons ce document qui se veut une aide et un guide de recommandations.

Chapitres:

1. Eléments de comptabilité
2. Tarifs pour la presse
3. Les frais pour la presse
4. Vente de photos issues de votre documentation
5. Travaux commerciaux (non presse)
6. Exemples et recommandations de prix
7. Vente à l'étranger

ELEMENTS DE COMPTABILITE

Lorsque vous facturez un travail ou préparez un devis, souvenez-vous qu'un tiers du prix est déjà dépensé, soit :
10% impôts et taxes
10% assurances et assurances sociales
10 % amortissement matériel, équipement et installations.

Et si vous ne facturez pas le déplacement et le temps de traitement des images, vous ne gagnerez effectivement que **la moitié** de la somme facturée.

Quelques points importants et utiles:

Lors de la commande:
Confirmer la commande par écrit à tout client nouveau ou occasionnel avec:

- La date
- Le nom de la personne de contact
- Le libellé exact de la commande et ses conditions (matériel à livrer, temps à consacrer, frais et transport)
- Le prix convenu.

Lors de la livraison:

- Accompagner le matériel d'un bulletin de livraison ou d'un mail de confirmation d'envoi.
- Pour les clients nouveaux ou occasionnels: joindre les "Conditions générales".
- Légender les images (date, lieu, qui, quoi).
- Indiquer votre "copyright", avec nom, adresse et compte bancaire, sur chaque légende.

Lors de la facturation:

- Travail commandé: paiement au temps. Compter aussi le temps de préparation, de déplacement, de prise de vue et de traitement des images.
- Facturer les frais effectifs tels déplacements et repas.
- Reportage proposé par le photographe et accepté: compter au moins une demi-journée pour l'élaboration du sujet.
- Envoyer la facture dès la parution ou attendre le décompte mensuel et contrôler.

Voir aussi sur notre site:
Photographe Mode d'emploi
aux chapitres Rémunération et Fiscalité-
http://www.photoreporters.ch/juridique-fr159.html

TARIFS POUR LA PRESSE

Le photographe qui reçoit une commande d'une rédaction **est rétribué selon le temps consacré** à l'exécution du travail.
Cette rétribution ne peut être inférieure au barème minimum. Elle porte sur la production livrée pour une parution dans le titre et sur les supports numériques de celui-ci.
Par contre, un barème supérieur inclut les reparutions de la production commandée, dans le même titre, dans les titres liés par une collaboration de synergie établie et régulière (ex. 24H/TG; Matin/Matin dimanche) ainsi que sur les supports numériques de ceux-ci.

La rémunération à la photo s'applique aux reportages et documents proposés par un photographe ou achetés à celui-ci.
Comptez que le temps de travail pour traiter les images fait partie du forfait de la demi-journée ou de la journée.

Voir les barèmes des minimas de la CCT-Romande
http://www.photoreporters.ch/cct-fr163.html

Résumé à titre indicatif :
Une journée : 590.- une demi-journée : 330.-
Une photo publiée dans un quotidien: 250.-
Dans un magazine: 100.- pour un petit portrait et 500.- pour une pleine page.

LES FRAIS (PRESSE)

- Dans tous les cas, le photographe a droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais qu'il a engagés, d'entente avec l'éditeur, pour l'exécution du travail (déplacements, repas, logement, communications, envoi du matériel etc.) CCT Art. 31
- Dans la mesure du possible, les frais sont évalués lors de la commande entre le photographe et l'éditeur. Un forfait peut être convenu. (festival, voyage, rubrique fixe).
- L'indemnité kilométrique pour les déplacements faits par le photographe avec son véhicule privé avec l'assentiment de l'éditeur est au minimum celle prévue par le barème de la CCT (actuellement : min. 65 cts/km).
- On peut envisager un arrangement forfaitaire pour les frais photo lors d'une collaboration régulière.

Si les frais de transports ou de repas sont courants et faciles à quantifier, les frais d'informatique et d'envoi des images sont aussi à considérer.
L'informatique n'est pas gratuite. L'achat et le renouvellement d'ordinateurs, les logiciels, l'abonnement réseau, le portable, les frais de transmission, tout cela à un coût élevé. Il est donc normal que ces frais soient répartis sur les différentes commandes. On peut proposer un forfait de 100.- ou 150.- selon le temps pris et la durée du reportage pour la post-production des images. L'expérience montre cependant qu'il est plus facile de compter le temps de travail du traitement numérique que de le facturer en plus.

Calcul rapide pour les frais de matériel :
Votre matériel (boitiers, objectifs, ordinateur, écran, logiciels, portable, imprimante) : 36'000.-
Amortissement sur 3 ans , soit 12'000.- par an, donc 1'000.- par mois
Vous devez donc penser à gagner et à garder 1'000.- par mois pour renouveler votre équipement.

Info impôts: L'amortissement de votre équipement à déduire des impôts est de 40% .

PHOTOS D'ARCHIVE

Dans la presse:
Tarif à la photo (le tarif "photo archive" n'existe plus, par contre les éditeurs alémaniques paient un tarif dégressif pour une série d'images sur un même sujet).

En cas de non publication de photos demandées, vous pouvez facturer 70 francs pour les frais de recherche (ou plus s'il y a des frais de traitement).

Pour toutes autres utilisations:
Il peut arriver que des publications spécialisées, des administrations publiques, des entreprises ou des personnes privées désirent publier ou utiliser certaines de vos photos parues dans la presse. Ceci à des fin culturelles, publicitaires, commerciales ou pour un service de presse.

Pour le calcul des droits de reproduction d'images d'archives , nous vous recommandons de vous baser sur le barème de l'Association suisse des banques d'images (ASBI - case 15 - 5303 Würenlingen)
http://www.sab-photo.ch/
Ce document indique les recommandations de prix pour un grand nombre de supports et de publications (par ex. multivision, couverture de dvd, service de presse, affiche, magazine d'entreprise, exposition, prospectus, stand, livre, télévision).

TRAVAUX COMMERCIAUX (NON PRESSE)

La facture se calcule en fonction:

- du temps consacré (préparation, réalisation, traitement),
- du genre de travail et de la prestation demandée,
- des frais (matériel, déplacement, location),
- des droits d'utilisation.

Les honoraires doivent tenir compte du temps et des frais de contact préalable, de préparation et de repérage.

Le temps de prise de vue se calcule à l'heure ou à la journée.
Le travail de la postproduction (tri, traitement numérique des images, constitution du dossier, gravage de DVD, livraison) ne doit pas être sous-estimé, vous pourriez avoir des surprises.

Le photographe est libre d'appliquer des tarifs différents selon la **prestation** demandée ou les moyens techniques utilisés.
Par exemple: reportage, portrait, spectacle, photos avec équipement de studio, reproduction d'objet, photo aérienne ou sous-marine.

Les frais d'équipement sont compris dans le prix. Les frais de déplacement (compter 1.- /km).
Les frais de location de matériel spécial ou de locaux ainsi que les frais d'assistant (s'il y en a un) doivent être annoncés dans un devis.
Les prestations des **mannequins** et des agences sont en général facturées directement au client. Les honoraires des mannequins libres sont payés en général par le photographe qui les facture ensuite au client. C'est au photographe de tenir compte des droits de la personne et de faire signer un contrat "modelrelease".

Un droit d'utilisation unique est inclus dans les honoraires; il est lié à l'utilisation convenue des images. Si les droits de reproduction sont plus étendus, la facture sera alors majorée.
Dans le cas de photos **pour une personne privée** (portrait, mariage, famille) les droits seront en général cédés au client pour autant que l'usage qu'il en fera reste dans le cadre privé.
Pour les photos de **spectacle ou d'exposition**, les droits de reproduction peuvent être cédés pour une durée déterminée (1 à 6 mois) et pour un usage en relation avec l'événement. Dans ce cas, c'est le client qui paye une majoration forfaitaire de la facture.

Il en va de même pour les **services de presse** (la majoration peut être égale à trois publication dans la presse).
Dans tous les cas, les images doivent être signées avec le nom du photographe.
Le photographe a le droit de facturer des honoraires supplémentaires pour des affiches, des campagnes publicitaires de grande importance, pour l'utilisation internationale des images.

Info AVS, TVA:
Dans la presse, il y a la possibilités que l'éditeur paye sa part des cotisations d'assurances sociales AVS-AI et le 2ème pilier (si demandé par le photographe).
Dans les travaux commerciaux, tout est compris et c'est au photographe de déclarer ces revenus à sa caisse de compensation.
Les photographes sont soumis à la TVA à partir d'un chiffre d'affaire annuel de 75'000.- (une TVA de 8% peut donc être ajoutée à vos facture).

CALCUL DU PRIX

Le tarif moyen se situe entre 120.- et 200.- l'heure de prise de vue. Ajouter les frais, les droits éventuels et le temps de traitement des images. Une journée commerciale se facture en moyenne à 1500.- et une demi-journée à 800.-

Exemples:

Portraits de 4 personnes d'une direction dans une entreprise.

- Installation d'un studio dans la salle de conférence et prises de vues avec 3 variantes, une demi-journée : 800.-
- Frais de déplacements (80 cts/km)
- Traitement 12-15 images: 300.-
- Images sur CD : 35.-
- Droits d'utilisation : plaquettes et site internet compris dans les prix. Pour une campagne d'affichage ou annonces, des droits seront facturés en sus.
- Honoraire d'une maquilleuse si nécessaire

Portraits d'une personne en studio.

- Prises de vues avec plusieurs poses, différents fonds et plusieurs habits, 3 heures: 500.-
- Traitement des images: 200.-
- Droits d'utilisation non commerciale
- Honoraire d'une maquilleuse si nécessaire

Mariages et fête de famille:

- Mariage civil: la cérémonie et la sortie. 700.-
- Mariage et début du repas : la cérémonie, l'apéritif et le début du restaurant. 1'500.-
- Mariage complet : la présence du photographe avant, pendant et après la cérémonie de mariage, durant l'apéritif et le repas, ainsi que durant la soirée, gâteau, ouverture du bal. Depuis 2'000.-
- Un forfait peut être proposé avec dvd photos.
- Tirages et frais d'album en plus.

Reportage pour sociétés, relations publiques, vernissage, cérémonie, séminaire d'entreprise.

- Prises de vues: 250.-/h
- Frais de déplacement (1.-/km).
- Forfait possible avec livraison d'un Cd et/ou tirages photo sur papier.
-

VENTES DE PHOTOS A L'ETRANGER

Le marché suisse est restreint. De nombreux indépendants cherchent à vendre des sujets magazines à l'étranger. Mais comment? A quel prix?
Il n'y a pas de méthode miracle pour vendre et pour être payé correctement, mais il y a deux ou trois choses à savoir:

- Vous pouvez être représenté par une agence nationale ou internationale. Vous ne serez payé que 50% ou 60% de la somme payées pour la parution, mais au moins vous verrez votre argent. Pensez que l'agence s'occupe de la diffusion et que cela vous épargne de nombreux frais.

- Vous pouvez construire une base de données sur internet, avec accès par login et système de payement en fonction des téléchargements. Dans ce cas, autant se regrouper à plusieurs photographes pour amortir les frais d'infrastructure et augmenter l'offre en sujets et en images.

- Dans certains pays, la France par exemple, un impôt est perçu à la source. Vous pouvez l'éviter en utilisant un formulaire ad hoc signé par la commission d'impôts de votre district certifiant que vous payez déjà vos impôts en Suisse.

- Ouvrir un compte en Euros (compte Postfinance par ex.) facilite le trafic de payements et évite les frais de change inutiles.

- Sachez que les tarifs suisses sont parmi les plus hauts d'Europe pour la presse courante. Les grands magazines internationaux auront leur propre barème, souvent supérieur.

Liens utiles

Logiciel de gestion pour photographes

D'un abord particulièrement simple et direct, il permet de garder un contrôle clair des facturations, des encaissements et des frais. Il permet, entre autres, de:

- Faire les factures, notes de frais et lettres.
- Contrôler les encaissements et les frais,
- Gérer le statut mixte de salarié - indépendant,
- Réaliser automatiquement le bilan annuel pour la déclaration de d'impôt.

http://philippe-krauer.ch/log-gestion/

Infos des journalistes libres:
Le site touche aux principaux domaines que doit connaître un libre, à savoir l'AVS, la prévoyance professionnelle, les assurances, les impôts, TVA.

http://www.journalisteslibres.ch/presentation/questions-frequentes.html

impressum-les journalistes suisses

http://www.impressum.ch

impressum-section des photographes

www.photoreporters.ch
info@photoreporters.ch

Les indications de ce guide sont en francs suisses.